

Syndicat mixte de la Manse étendu
Compte-rendu du comité syndical du 28 janvier 2020

Le vingt-huit janvier deux mille vingt à dix-huit heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le 20 janvier 2020, s'est réuni à la salle des fêtes de Crouzilles, sous la présidence de Monsieur Francis POUZET, Président.

ÉTAIENT PRESENTS:

NOMS Prénoms	EPCI	T/S	Observations
BASSET-CHERCOT François	CCTVV	T	
BACHELERY Chantal	CCTVV	S	
CAUMES Alette	CCTVV	S	
DANQUIGNY Pierre	CCTVV	T	Parti au milieu du point Convention SEPANT
FOUASSE Gerdina	CCTVV	T	
JOUSSET Philippe	CCTVV	T	
MERON Marie-rose	CCTVV	T	
POUJAUD Daniel	CCTVV	T	
POUZET Francis	CCTVV	T	Pouvoir de BALAVOINE Jean-François
RICHARD Michel	CCTVV	T	Pouvoir de GIRARD Michel
RICHARDOT Philippe	CCTVV	T	Arrivé au point convention Richelieu
TALLAND Maurice	CCTVV	T	
VOISIN Bruno	CCTVV	S	
VOISIN Jean-Claude	CCTVV	S	
ORIO Georges	CCLST	T	
COTTIER Bernadette	CCPL	T	
PILLOT Christian	CCPL	T	
THIROUIN Pierre-Yves	CCPL	T	Parti au milieu du point DOB
FERRAND Michel	CCCVL	T	

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

BALAVOINE Jean-François	CCTVV	T
GIRARD Michel	CCTVV	T
MONTIER Guy	CCTVV	T
LAVOISIER Christian	CCTVI	T

Le public est composé de deux personnes, un agent (garde pêche) représentant de l'association des pêcheurs à l'Île-Bouchard et un agent (chargée de mission GEMAPI) représentant de la communauté d'agglomération du Grand Châtellerault.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 3 décembre 2019

Une erreur a été remarquée sur le point 1 de la note de synthèse, il faut indiquer 2019 et non 2020. Cela sera modifié dans la note de synthèse. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et constitue le procès-verbal de la séance.

2. Dépôt de DIG nouveau territoire

Dél.2020.01.28/01

Monsieur le Président explique que l'étude sur le nouveau territoire a débuté il y a une année à l'aide du bureau d'études CERESA, de la SEPANT et Vienne Nature. Après plusieurs phases de travail et plusieurs comités, un large programme d'actions a été retenu. Les partenaires financiers ont donné une suite favorable à ce projet de restauration.

Marylou MÉCHIN présente celui-ci de manière synthétique.

Pour rappel, voici les différentes étapes passées :

- 8 janvier 2019 : comité de pilotage de lancement de l'étude par le bureau d'études CERESA
- 28 mars 2019 : comité de pilotage de rendu du pré-diagnostic et lancement de la deuxième phase (diagnostic plus poussé)
- 4 septembre 2019 : comité de pilotage de rendu du diagnostic et lancement de la troisième phase (élaboration du programme d'actions)
- 24 septembre et 26 novembre 2019 : comités techniques
- 11 décembre 2019 : comité de pilotage de rendu du programme d'actions et lancement de la quatrième phase (élaboration du dossier de DIG)

Afin de pouvoir respecter l'objectif initial qu'est la réalisation des premiers travaux en 2021, il est indispensable de respecter plusieurs étapes avec des délais incompressibles :

- Fin février 2020 : dépôt du dossier de DIG-AEU (Déclaration d'Intérêt Général – Autorisation Environnementale Unique) aux DDT 37 et 86
- De fin février à fin mai 2020 : examen du dossier de DIG-AEU par les différents services de l'Etat (Préfecture, Police de l'Eau, Agence Régionale de Santé ...)
- Fin mai 2020 : retours de l'administration sur le dossier (demande de pièces complémentaires).
- Juin à Août 2020 : échanges avec les différents services administratifs sur les éléments manquants
- Mars à Août 2020 : écriture du Contrat Territorial et échanges avec les partenaires financiers
- Septembre 2020 : enquête publique
- Octobre 2020 : validation du contrat territorial par les partenaires financiers (Agence de l'Eau / Régions / Départements / Fédérations départementales de pêche...)
- Novembre 2020 : validation de la DIG-AEU en CODERST
- Décembre 2020 : délibération du nouveau conseil syndical sur le Contrat Territorial
- Début 2021 : signature du Contrat Territorial par le syndicat et les partenaires
- Premier semestre 2021 : début des travaux

Afin d'obtenir l'autorisation administrative pour réaliser les travaux, il est nécessaire de délibérer sur cette DIG – AEU pour permettre le dépôt du dossier aux services des Directions Départementales des Territoires d'Indre-et-Loire et de la Vienne fin février.

Par ailleurs, il est envisagé de renaturer certains tronçons de Veude et Mâble, dans le cas de reméandrage ou de remise en fond de vallée. Des riverains et élus sont actuellement rencontrés pour en voir la faisabilité. La Direction Départementale Territoriale de la Vienne demande pour ce type d'opération la réalisation d'une Déclaration d'Utilité Publique. Pour la DDT de l'Indre-et-Loire, la DIG suffit. De nombreux syndicats de rivières témoignent de leur difficulté avec la Direction Départementale Territoriale de la Vienne sur ce point qui alourdit la procédure administrative déjà complexe. Monsieur le Président informe qu'il demandera un rendez-vous avec eux par courrier sur ce sujet pour demander des explications, en sollicitant la présence des partenaires (Agence Française de la Biodiversité, Direction Départementale Territoriale d'Indre-et-Loire...).

Quelques erreurs d'orthographe ont été remarquées dans ce dossier, elles seront modifiées.

Suite à cette présentation, Monsieur TALLAND exprime l'intérêt d'associer davantage des acteurs locaux des fédérations de pêche et de chasse.

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL, les membres présents et représentés, DÉCIDE:

- **l'instruction du dossier en vue d'obtenir un arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G.) pour les futurs travaux 2021-2026 sur les bassins de la rive gauche de la Vienne tourangelle amont.**
- **l'instruction du dossier d'autorisation environnementale unique au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau).**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à cette opération.**

3. Rapport d'activité des actions du syndicat 2019

Jonathan LEPROULT et Delphine LAISEMENT présentent à l'assemblée le bilan des actions réalisées en 2019 par les agents. Ce document sera prochainement transmis **aux partenaires financiers pour obtenir le solde des subventions** 2019 concernant les postes. Il sera envoyé par mail aux délégués et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du territoire pour information. L'idée de la communication dans le cadre de l'emballage du pain suscite un intérêt. Mathilde CHAMPIGNY en service civique travaille, entre autres, sur ce sujet.

4. Convention de mise à disposition de locaux à Richelieu

Dél.2020.01.28/02

Monsieur le président explique que la précédente convention permettant à Marylou MÉCHIN de travailler dans des bureaux loin du siège du syndicat afin de limiter les trajets est devenue caduque au 31 décembre 2019. Il est nécessaire de la renouveler pour l'année 2020 pour un montant annuel de 180 € (l'équivalent d'un loyer de 15€ / mois). La commune de Richelieu prévoit de délibérer sur ce point courant février 2020.

Les communes de Jaulnay et Ports-sur-Vienne sont aussi favorables à ce que la base soit chez eux mais les contraintes des horaires, de réseau mobile et de la géographie ne le permettent pas.

LE COMITÉ SYNDICAL, composé des membres présents et représentés, DECIDE à l'unanimité :

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de Richelieu et les documents s'y rapportant.**

5. Convention avec la SEPANT - formation QGIS
--

Dél.2020.01.28/03

Monsieur le Président explique que dans le cadre d'une formation professionnelle mutualisée à l'échelle départementale, l'Association SEPANT propose une formation « cartographie et gestion des données spatiales avec QGIS ». Les deux techniciennes du syndicat ont besoin de se former, notamment par rapport aux données cadastrales et aux secteurs de travaux projetés. Aucun autre organisme ne propose ce type de formation localement et les autres techniciens de rivières du département d'Indre-et-loire assisteront également à cette formation.

Le coût serait de 220 € pour une journée (deux personnes).

Monsieur POUJAUD explique que la Sigiste au Pays du Chinonais pourrait également aider le syndicat. Les techniciens disent que cela est moins adapté que la formation proposée qui permet une autonomie et une augmentation des compétences internes. Néanmoins, à l'avenir, elle pourra être une personne ressource.

LE COMITÉ SYNDICAL, composé des membres présents et représentés, DECIDE par 20 votants 18 voix pour et 2 voix contre :

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de formation QGIS avec l'association SEPANT et les documents s'y rapportant.**

6. Convention avec la commune de Saint-Epain

Dél.2020.01.28/04

Monsieur le Président rappelle que le Contrat Territorial Manse Ruau Réveillon a été approuvé par le conseil syndical le 1er octobre 2019. Il a ensuite été signé par l'ensemble des partenaires le 18 décembre 2019 à Saint-Epain. Le détail du programme d'actions pluriannuel figure dans ce document de contrat.

En 2020, il est notamment prévu la réalisation de travaux sur le ruisseau de la Guetterie à Saint-Epain. Ces travaux auront un double intérêt : d'une part, pour la commune, la sécurité et la qualité de l'infrastructure sont en jeu et d'autre part, pour le syndicat, c'est la qualité environnementale de la portion du ruisseau qui est en considération. Le détail technique des travaux figure dans la convention jointe.

Etant donné le bénéfice à long terme apporté par les travaux du syndicat sur l'entretien de la route communale, et que le syndicat apporte une aide technique et administrative via du temps humain, il est proposé que la commune apporte une contribution financière de 20 %, le restant 80 % étant pris en charge par des partenaires financiers. Un échange courant 2019 avait eu lieu sur ce point entre la commune et le syndicat, ce qui a permis de maintenir ce site.

Monsieur le Président informe que la commune de Saint-Epain a délibéré sur cette convention le 23 janvier.

LE COMITÉ SYNDICAL, composé des membres présents et représentés, DECIDE à l'unanimité :

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de Saint-Epain et les documents s'y rapportant.**

7. Marché public - lot 3 - Travaux de restauration de la Manse, du Ruau et du Réveillon	Dél.2020.01.28/05
--	--------------------------

Jonathan LEPROULT explique que suite à la précédente consultation dont les lots 1 et 2 ont été attribués lors du précédent conseil syndical, le lot 3 n'a pas été attribué. Une nouvelle consultation a donc été réinitiée. La date de remise des plis était le jeudi 09 janvier à midi. Deux entreprises ont répondu SARL BOURNAND et DECATHLON. Jonathan LEPROULT expose le rapport d'analyse des offres, suite à la commission d'appel d'offres.

LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité :

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de travaux de restauration de la Manse, du Ruau et du Réveillon - lot 3 - et les documents s'y rapportant ;**
- **décide de retenir l'entreprise SARL BOURNAND pour le lot 3.**

8. Demande de subventions – CT Manse-Ruau-Réveillon 2020-2022 – suivi 2020	Dél.2020.01.28/06
---	--------------------------

Jonathan LEPROULT explique que conformément au contrat territorial Manse-Ruau-Réveillon 2020-2022, il est envisagé en 2020 la réalisation de 20 analyses d'eau pour mesurer l'abondance des molécules issues de produits phytosanitaires et 5 comptages piscicoles (IPR) sur les bassins versant de la Manse et du Ruau. Cette action consiste à suivre l'évolution de la qualité de l'eau et des cours d'eau, pour un montant total d'environ 22 500 €, détaillé comme présenté.

Les subventions attendues, conformément au Contrat, sont les suivantes : 50 % agence de l'eau Loire Bretagne et 30 % conseil départemental Indre-et-Loire.

LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité:

- **d'autoriser Monsieur le Président à demander les subventions aussi élevées que possibles auprès de l'agence de l'Eau Loire Bretagne et du conseil départemental d'Indre-et-Loire, pour les actions de suivi 2020.**

9. Demande de subventions - CT Manse-Ruau-Réveillon 2020-2022 - communication 2020	Dél.2020.01.28/07
---	--------------------------

Jonathan LEPROULT informe qu'il est envisagé en 2020, conformément au contrat territorial Manse-Ruau-Réveillon 2020-2022, la création de plusieurs panneaux d'information à installer le long des cours d'eau. Aussi, des panneaux de type E32 ont été installés pour signaler les cours d'eau au droit des ponts les jouxtant. La réalisation de nombreuses animations conformément au programme des animations 2020 aura également un coût. La réalisation de bulletins fin 2020 pour l'année 2021 est également envisagée. Puis, l'intervention de la

fédération de pêche d'Indre-et-Loire auprès des scolaires permettra de toucher les plus jeunes. Ceci pour un montant total maximum de 20 000 € (détail présenté).

Les subventions attendues, conformément au Contrat, sont les suivantes : 50 % agence de l'eau Loire Bretagne et 30 % conseil départemental Indre-et-Loire.

LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité:

- **d'autoriser Monsieur le Président à demander les subventions aussi élevées que possibles auprès de l'agence de l'Eau Loire Bretagne et du conseil départemental d'Indre-et-Loire, pour les actions de communication 2020.**

10. Demande de subventions - CT Manse-Ruau-Réveillon 2020-2022 - création de zones humides tampons	Dél.2020.01.28/08
---	--------------------------

Jonathan LEPROULT informe qu'il est envisagé en 2020, conformément au contrat territorial Manse-Ruau-Réveillon 2020-2022, la création d'une zone humide tampon sur la commune de Sainte-Catherine de Fierbois.

Ceci pour un montant total maximum de 64 547 € (détail présenté). Cette opération consiste à freiner et filtrer les polluants les eaux de ruissellement, tout en recréant des zones humides intéressantes pour la faune et la flore.

Les subventions attendues, conformément au Contrat, sont les suivantes : 50 % agence de l'eau Loire Bretagne, 20 % conseil régional Centre Val de Loire et 10 % conseil départemental Indre-et-Loire.

LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité :

- **d'autoriser Monsieur le Président à demander les subventions aussi élevées que possibles auprès de l'agence de l'Eau Loire Bretagne, du conseil régional Centre Val de Loire et du conseil départemental d'Indre-et-Loire, pour la création de zones tampons humides pour l'année 2020.**

11. Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Président détaille les orientations budgétaires :

Fonctionnement dépenses :

Du point de vue des actions, l'année 2019 fut marquée par :

- la poursuite des actions sur le Réveillon (tranche 2) ;
- le déroulement de l'étude sur le nouveau territoire.

Pour l'année 2020, les actions à prévoir sont les suivantes :

- la poursuite des actions sur le Réveillon (tranche 3) (à présent intégré dans le Contrat Territorial Manse-Ruau-Réveillon 2020-2022) ;
- la réalisation de différents travaux et le suivi sur les bassins versant de la Manse et du Ruau (dont le sous bassin du Puchenin) conformément au Contrat Territorial Manse-Ruau-Réveillon 2020-2022 ;

- la finalisation technique et administrative du programme d'actions 2021-2026 sur le périmètre du « nouveau territoire ».

En ce qui concerne les charges à caractères générales, hormis les actions décrites précédemment (environ 316 500 €), les évolutions seraient très modestes, à la hausse ou à la baisse selon les postes de dépenses.

Pour ce qui est des charges de personnels et frais, l'évolution serait légèrement en hausse, en raison du remplacement prévu de Marylou MECHIN durant son congé maternité.

Fonctionnement recettes :

Concernant les recettes, il est prévu pour 2020 une participation des collectivités membres à hauteur de celles de 2018 et 2019, soit 96 000 €. Différentes autres contributions sont à envisager avec les communes de Saint-Epain (point 6 de l'ordre du jour) et Draché (ancienne convention 2019), la fédération de pêche d'Indre-et-Loire (convention du 3 décembre 2019), puis les riverains chez qui la ripisylve est entretenue via le syndicat (bassins Manse-Ruau-Réveillon).

Les partenaires financiers apporteraient au total environ 320 000 € (à valider définitivement suite au recalcul), conséquence principale des actions 2019 (il reste quelques soldes) et surtout 2020 (acomptes et quelques soldes).

Investissement dépenses :

Du point de vue des dépenses d'investissement, les dépenses seraient moindres qu'en 2019. Un emprunt concernant le premier véhicule DACIA s'arrêtera (- 1 000 €). Puis la réalisation de nombreux panneaux est envisagée, pour illustrer et expliquer certains sites (10 800 € - communication contrat territorial Manse-Ruau-Réveillon).

Investissement recettes :

Pour les recettes d'investissement, il s'agira comme les autres années, de la FCTVA ainsi que des amortissements.

Concernant la FCTVA, le montant serait plus élevé qu'en 2019 (3 500 € en 2020 contre 400 € en 2019), en raison de l'achat en 2019 du préleveur et des canaux venturis (suivi Sainte-Catherine de Fierbois).

Concernant les amortissements, le montant sera supérieur à l'an passé (en 2019 : 6307,71 € et prévision 2020 entre 8 000 € et 12 000 €)

A priori, l'ensemble des dépenses et recettes (fonctionnement + investissement) devraient globalement s'équilibrer, en prenant en compte le report, à priori excédentaire de 2019. Dans le cas où les dépenses seraient supérieures aux recettes, cas éventuellement probable, il serait nécessaire de réduire l'ampleur des travaux (article 615632 à 316 000 €). Dans le cas inverse, cas moins probable, il pourrait être demandé aux partenaires financiers d'entamer la seconde tranche du contrat territorial Manse-Ruau-Réveillon, considérant qu'en 2021, l'ensemble du territoire du syndicat sera en phase travaux, ce qui sera plus difficile à gérer d'un point de vue financier et de mise en œuvre (gestion dossiers de subventions, lignes de trésorerie, disponibilités entreprises...).

Monsieur le Président rajoute qu'il semble préférable de voter le budget lors du prochain conseil syndical début mars.

Monsieur POUJAUD et Monsieur ORIO proposent de le voter fin avril avec les nouveaux élus. Suite à de nombreux échanges, il est décidé à la majorité (deux votes contre), de voter début mars considérant que le syndicat travaille au fil de l'eau au gré des contrats territoriaux, avec des participations des membres qui est constante.

12. Projet de partenariat avec le conseil départemental d'Indre-et-Loire au sujet de la valorisation écologique des abords de la RD 760	Dél.2020.01.28/09
--	--------------------------

Jonathan LEPROULT explique que le courrier joint résume le projet. Il consiste à accompagner techniquement le conseil départemental d'Indre-et-loire par l'intermédiaire d'un stagiaire d'un bon niveau d'études lors du premier semestre 2021 par exemple, pour monter et conduire un projet d'optimisation des délaissés départementaux. Le conseil départemental s'occuperait du financement. La route concernée est celle reliant Sainte-Maure-de-Touraine à Manthelan en passant par Bossée, située sur le bassin versant de la Manse. Un lien avec les riverains du faisceau, des agriculteurs notamment, sera à prendre en compte.

Il est proposé de délibérer pour appuyer le courrier préparé, suite au conseil d'un agent œuvrant au sein des Espaces Naturel Sensibles et du plan « mare ». Ainsi, cette demande est destinée au vice-président en charge de l'environnement.

Monsieur VOISIN se demande si le syndicat est bien compétent pour cela. Jonathan LEPROULT répond positivement car la zone géographique et la raison des travaux correspondent pleinement.

LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE
à l'unanimité :

- **de solliciter le conseil départemental d'Indre-et-Loire pour envisager un partenariat au sujet de la valorisation des délaissés départementaux le long de la RD 760 au profit de la faune, de la flore et de la qualité de l'eau**

13. Informations diverses

- Grâce à un versement de l'agence de l'eau Loire Bretagne fin décembre 2019 (acompte postes 2020), la ligne de trésorerie validée lors du dernier conseil syndical n'a pas encore été débloquée
- Distribution bulletins et dépliants animations 2020
- Prochaine réunion du Comité de l'eau sur le projet SAGE Vienne Tourangelle organisée par l'EPTB Vienne à Cinais le 11 février à 14h00
- COPIL Manse-Ruau-Réveillon : mardi 3 mars à 14h00 à Sepmes (salle des fêtes)

➤ Animations passées et à venir :

JANVIER :

1 JEUDI 16 JANVIER
10h-12h30
Animation sur la thématique du sol en agriculture par le GABBTO.
RDV au lieu-dit Chênevelles à Nouâtre.  

2 SAMEDI 25 JANVIER
9h30-12h30
Chantier participatif de diversification du ruisseau de Jâble.
RDV dans la cour du cloître de Champigny-sur-Veude.  

3 JEUDI 30 JANVIER
15h-17h
Actions agricoles prévues en 2020 sur le bassin de la Manse.
RDV aux Passerelles à Sainte-Maure-de-Touraine  

FEVRIER :

4 SAMEDI 8 FÉVRIER
9h-12h
Chantier participatif d'entretien de la végétation de la Veude à Rivière.
RDV au pont de la RD760 au-dessus de la Veude.  

5 SAMEDI 29 FÉVRIER
9h-12h
Chantier participatif d'entretien de la végétation de la Veude à Jaulnay.
RDV dans la parcelle à l'aval du pont de la RD749.  

➤ Date et lieu prochain conseil : le mardi 03 mars à 18h30 à la salle des fêtes de SEPMEs

**Fin par le verre de l'amitié offert par la commune de CROUZILLES
La séance est levée à 20h20**